



Réaliser le Programme 2030 au moyen de l'économie sociale et solidaire

Déclaration du Groupe de travail interinstitutions des Nations Unies sur l'économie sociale et solidaire¹

Le **Programme de développement durable à l'horizon 2030** (Programme 2030) et les **objectifs de développement durable** (ODD) portent l'engagement renouvelé de la communauté internationale non seulement d'éliminer la pauvreté et la faim mais aussi de parvenir à une protection sociale universelle, à une réduction des inégalités et à la viabilité de l'environnement à long terme, sachant que tous ces objectifs exigent de profonds changements dans le mode de fonctionnement de nos économies. Le Programme 2030 prend en compte le fait qu'il est nécessaire d'adopter une approche globale et qu'il n'est pas envisageable de continuer sur la même voie. Si nous voulons traduire dans les faits l'ambition porteuse de changements du Programme 2030, il faut absolument miser sur de nouvelles stratégies de développement et de nouveaux modèles économiques qui puissent être optimisés dans une optique de durabilité et d'inclusion sociale.

Il est indiqué dans le Programme 2030 que *«le secteur privé dans toute sa diversité – depuis les microentreprises jusqu'aux multinationales en passant par les coopératives –, les organisations de la société civile et les organisations philanthropiques»* sont appelées à jouer un rôle clé (paragraphe 41). Il y est aussi souligné qu'il faut réaliser *«[...] le développement durable dans ses trois dimensions – économique, sociale et environnementale – d'une manière qui soit équilibrée et intégrée [...]»* (paragraphe 2). Le **Groupe de travail interinstitutions des Nations Unies sur l'économie sociale et solidaire** (le Groupe de travail interinstitutions) estime que ces deux dimensions étroitement liées – une économie plurielle et une approche équilibrée et intégrée – se trouvent au cœur de ce qui est souvent appelé l'**économie sociale et solidaire**².

L'économie sociale et solidaire renvoie à la production et à l'échange de biens et de services par un large éventail d'organisations et d'entreprises ayant des visées explicitement sociales et/ou environnementales. Des principes et des pratiques de coopération, de solidarité et d'autogestion éthique et démocratique en sont les moteurs (Groupe de travail interinstitutions, 2014). L'une des principales raisons de l'émergence de l'économie sociale et solidaire réside dans le fait que les besoins de vastes groupes de personnes ne sont véritablement satisfaits ni par les marchés traditionnels ni par l'État, et ce dans les pays développés comme dans les pays en développement. L'économie sociale et solidaire est fondamentalement une forme d'économie organisée de manière à ce que la protection sociale et l'égalité y occupent une place centrale. Composantes d'un mouvement mondial qui progresse rapidement, les organisations et entreprises actrices de l'économie sociale et solidaire s'efforcent de revendiquer un nouveau contrôle social de l'économie: elles fixent des objectifs sociaux dont la réalisation est prioritaire par rapport à la recherche d'un profit maximal, reconnaissent le rôle de l'action collective et de la citoyenneté active en faveur de l'autonomisation économique et politique de

¹ Le projet de déclaration est fondé sur le document de réflexion intitulé *Realizing the 2030 Development Agenda through Social and Solidarity Economy* que le Groupe de travail interinstitutions a confié à Peter Utting, en 2015, sur la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 au moyen de l'économie sociale et solidaire.

² Le Groupe de travail interinstitutions est bien conscient qu'il ne s'agit là que de l'une des nombreuses expressions qui permettent de désigner des concepts analogues ou connexes. Il est conscient que des initiatives et des réseaux œuvrent en faveur de concepts comme, entre autres, l'économie sociale solidaire, l'économie sociale, l'économie solidaire, l'économie inclusive, les investissements à des fins sociales, l'entrepreneuriat socioéconomique, l'entrepreneuriat social, les modèles d'activité inclusifs, l'économie circulaire, le troisième secteur, le quatrième secteur ou le développement axé sur les individus. Ces initiatives et réseaux offrent des possibilités de coopération et contribuent à renforcer l'incidence de l'économie sociale et solidaire et des activités du Groupe de travail interinstitutions des Nations Unies sur l'économie sociale et solidaire.

groupes défavorisés ou fragiles dans la société et réintroduisent les notions d'éthique, de partage, d'égalité et de démocratie dans les activités économiques (Utting, 2015).

L'économie sociale et solidaire peut jouer un **rôle crucial dans la réalisation du Programme 2030 et des ODD**. Elle vise à favoriser un développement partagé et durable au moyen d'innovations et de pratiques concrètes sur le plan social, dans le domaine institutionnel et en matière de technologies. Les liens qui existent entre **l'économie sociale et solidaire et l'ensemble des 17 ODD** sont détaillés dans le tableau ci-après et font bien apparaître que ce type d'économie est **un nouveau modèle de développement**, susceptible de s'attaquer aux fondements structurels du développement facteur d'exclusions et non durable.

En s'attachant à mettre en place une économie sociale et solidaire, on pourra surmonter les **obstacles rencontrés lors de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD)**, obstacles auxquels les ODD et les cibles correspondantes essaient de remédier. Les OMD étaient principalement centrés sur des moyennes mondiales et nationales, ce qui augmentait le risque d'occulter des insuffisances dans la réalisation des objectifs à l'échelon infranational et privait les groupes marginalisés et/ou exclus de l'attention des décideurs et des ressources qui auraient pu leur être destinées. En outre, du fait que les objectifs nationaux n'étaient pas transposés au niveau local, on n'a pas prévu de plans de développement prenant en compte les réalités, la demande et les besoins locaux, si bien qu'il n'y a pas eu d'appropriation ni de responsabilisation au niveau local.

Mettre l'accent sur l'économie sociale et solidaire signifie nécessairement réorienter l'attention vers les territoires et les groupes susmentionnés. Comme la plupart des initiatives liées à l'économie sociale et solidaire sont ancrées dans l'économie locale, ce type d'économie peut jouer un rôle majeur à l'appui d'un développement local partagé et durable. Dans le cadre de la réalisation des ODD au niveau local, l'économie sociale et solidaire peut contribuer à une approche élargie du développement économique local. Elle permet d'établir des liens entre des besoins non satisfaits en matière d'emploi, de revenu, de biens et de services, d'une manière qui soit compatible avec l'utilisation durable des ressources et la constitution de biens locaux, y compris les biens et ressources liés aux moyens de subsistance de groupes défavorisés et marginalisés.

L'économie sociale et solidaire peut aussi aider à mettre en lumière ce qui est souvent invisible dans les stratégies visant à s'attaquer aux facteurs structurels d'inégalités et de développement non durable ayant un effet d'exclusion, c'est-à-dire les rapports de force déséquilibrés. L'économie sociale et solidaire met l'accent sur la citoyenneté active et sur la démocratie participative, qui sont essentielles à la réalisation des objectifs, à l'inclusion sociale et à la transparence.

De plus en plus d'acteurs du développement sont certes conscients de la contribution de l'économie sociale et solidaire au développement partagé et durable mais elle reste encore invisible pour de nombreux décideurs et autres parties prenantes clés de la communauté du développement. **Le Groupe de travail interinstitutions estime que l'économie sociale et solidaire doit être reconnue comme un moyen important de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de la réalisation des objectifs de développement durable.**

Mettre en place une économie sociale et solidaire efficace à plus grande échelle contribuerait grandement à la réalisation de tous les ODD, toutefois le Programme 2030 dépend beaucoup de **l'ODD 17 (Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser)**, qui définit les principaux moyens de mise en œuvre. L'économie sociale et solidaire est particulièrement pertinente si l'on veut atteindre dix cibles liées à la mobilisation des ressources nationales, aux mécanismes de financement novateurs, au renforcement des capacités, à l'innovation, à la cohérence et au suivi des politiques et aux partenariats.

De multiples formes de finance sociale et solidaire sont aussi pertinentes s'agissant de la cible relative à la mobilisation de ressources financières supplémentaires. **Les actions de sensibilisation et le dialogue sur les politiques auxquels participent les organisations actrices de l'économie sociale et solidaire sont importants afin d'assurer la cohérence et l'harmonisation des politiques. Les réseaux régionaux et internationaux acteurs de l'économie sociale et solidaire jouent un rôle important dans la diffusion des connaissances sur les innovations sociales, technologiques, institutionnelles et politiques pertinentes. Les données relatives à**

l'économie sociale et solidaire sont importantes pour mieux évaluer les progrès obtenus en matière de développement durable.

Différents types de **partenariats** public-privé ou public-société civile, auxquels participent conjointement des institutions publiques et des organisations et entreprises actrices de l'économie sociale et solidaire, constituent un moyen de mise en œuvre fondamental. Ils ont joué un rôle clé dans certains changements transformationnels intervenus dans des pays et des territoires du monde entier.

La résolution de l'Assemblée générale appelle à «*un **Partenariat mondial revitalisé pour le développement durable**, qui sera mû par un esprit de solidarité renforcé, où l'accent sera mis sur les besoins des plus démunis et des plus vulnérables, et auquel participeront tous les pays, toutes les parties prenantes et tous les peuples*» (Préambule), ce qui implique de «*rassembl[er] ainsi les gouvernements, la société civile, le secteur privé, le système des Nations Unies et les autres acteurs concernés et [de] mobilis[er] toutes les ressources disponibles*» (paragraphe 60).

Le Groupe de travail interinstitutions est bien placé pour jouer un rôle constructif dans ce partenariat mondial. Il fait office de centre de coordination interinstitutions et permet à ceux qui sont les voix de la société civile d'interagir avec les décideurs. Il a aussi la possibilité de contribuer à l'élaboration de la base de connaissances nécessaire à la réalisation des ODD, en facilitant l'étude approfondie de la portée et de l'incidence de l'économie sociale et solidaire, ainsi que la définition de bonnes pratiques et de conditions et contextes favorables qui permettent à l'économie sociale et solidaire de jouer un rôle transformationnel dans la réalisation des ODD.

Le Groupe de travail interinstitutions des Nations Unies sur l'économie sociale et solidaire a été créé en 2013. Il compte dix-neuf membres³ et sept observateurs⁴. Il s'efforce de faire mieux connaître la contribution des entreprises et organisations actrices de l'économie sociale et solidaire au développement durable, de promouvoir les connaissances sur l'économie sociale et solidaire et de renforcer les réseaux d'économie sociale et solidaire, d'appuyer la création d'un environnement institutionnel et politique favorable à l'économie sociale et solidaire, de veiller à la coordination des efforts internationaux et de créer et renforcer des partenariats. Pour obtenir plus de renseignements sur le Groupe de travail interinstitutions et les publications des Nations Unies relatives à l'économie sociale et solidaire, consulter le site web <http://unsse.org/>.

³ Département des affaires économiques et sociales (DAES), Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation internationale du Travail (OIT), Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Programme spécial de recherche et de formation sur les maladies tropicales (TDR), Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme (ONU-Femmes), Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE), Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), Service de liaison des Nations Unies avec les organisations non gouvernementales (SLNG), Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social (UNRISD), Programme alimentaire mondial (PAM) et Organisation mondiale de la Santé (OMS).

⁴ Alliance coopérative internationale (ACI), Les rencontres du Mont-Blanc – Forum international de l'économie sociale (RMB), réseau Économie sociale et solidaire en Méditerranée (MedESS), Réseau intercontinental de promotion de l'économie sociale solidaire (RIPESS), Comité économique et social européen (CESE), réseau de recherche EMES et Forum mondial de l'économie sociale (GSEF).

Objectifs de développement durable (ODD)	Cibles	Contribution
Élimination de la pauvreté, égalité et bonne gouvernance		
ODD 1: Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout	1.2; 1.4	L'économie sociale et solidaire met l'accent sur la protection sociale, la satisfaction de besoins fondamentaux et la gouvernance participative; elle concerne directement trois des objectifs généraux liés à l' élimination de la pauvreté, l'égalité et la bonne gouvernance (ODD 1, 10 et 16). Concrètement, l'économie sociale et solidaire peut contribuer à la réalisation de ces objectifs par la création d'emplois dans des conditions équitables, l'amélioration des droits en ce qui concerne les ressources économiques, un accès facilité aux services sociaux et à l'assistance sociale, la sécurité alimentaire et l'autonomisation économique des femmes, sachant que ces cibles sont aussi liées à la réalisation d'autres ODD.
ODD 10: Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre	10.1; 10.2	
ODD 16: Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous	16.6; 16.7	
Faim, alimentation et agriculture		
ODD 2: Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable	2.3; 2.4; 2.5	L'économie sociale et solidaire joue un rôle central dans la réalisation de l'objectif relatif à la faim, l'alimentation et l'agriculture (ODD 2). Une grande partie de l'économie sociale et solidaire se retrouve dans l'agriculture et l'approvisionnement alimentaire sous forme de coopératives, d'agriculture communautaire urbaine, d'échanges commerciaux équitables et de réseaux alimentaires alternatifs, tout un ensemble de choses qui concernent des millions de producteurs. Nombre des organisations concernées adoptent ou encouragent des pratiques agroécologiques et ont recours aux connaissances autochtones.
Services sociaux et assistance sociale		
ODD 3: Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge	3.3; 3.7; 3.8; 3.c	Les organisations actrices de l'économie sociale et solidaire sont bien représentées dans la prestation de services sociaux et dans le domaine de l' assistance sociale (ODD 3 et 4), à savoir, par exemple, les soins de santé, la protection des personnes âgées, la puériculture et l'aide aux personnes handicapées. Elles sont aussi particulièrement présentes dans le domaine de l'éducation et de la formation.
ODD 4: Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie	4.1; 4.2; 4.4; 4.5; 4.6; 4.7	
Égalité des sexes		
ODD 5: Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles	5.4; 5.5; 5.a	L'économie sociale et solidaire est importante dans la réalisation des objectifs qui sont liés à la valorisation des soins des personnes et des travaux ménagers. L' autonomisation des femmes et des filles et l'égalité des sexes (ODD 5), qui découlent d'une participation active des organisations actrices de l'économie sociale et solidaire, ont des effets importants en termes d'émancipation des femmes et de revendications féminines au sein du foyer comme dans l'espace public.
Emploi, infrastructures et croissance partagée		
ODD 8: Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous	8.3; 8.4; 8.5; 8.9; 8.10	En ce qui concerne l' emploi, les infrastructures et la croissance partagée (ODD 8 et 9), de plus en plus de gouvernement reconnaissent le rôle joué par l'économie sociale et solidaire dans la création d'emplois à la suite de la crise financière mondiale. L'économie sociale et solidaire a une contribution à apporter face à la progression de l'emploi précaire et à l'incapacité du secteur formel traditionnel à remplir son rôle d'absorption de la main-d'œuvre excédentaire qui provient, par exemple, des zones rurales. S'agissant du développement des infrastructures, l'économie sociale et solidaire vise principalement les équipements sociaux et énergétiques mais elle peut aussi jouer un rôle important dans le développement des infrastructures économiques au moyen d'activités de sensibilisation et de communication. L'organisation en coopératives peut faciliter l'accès aux financements, aux machines, au marché du travail et aux compétences nécessaires à la récolte, à la commercialisation, à la transformation et à la diversification économique.
ODD 9: Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation	9.1; 9.3; 9.4	
Qualité de vie dans les établissements humains		
ODD 11: Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables	11.1; 11.2; 11.3; 11.4; 11.6; 11.a	La qualité de vie dans les établissements humains (ODD 6 et 11) s'améliorera grâce à la participation citoyenne active à l'économie sociale et solidaire car il est essentiel de promouvoir des systèmes de gouvernance participative indispensables au renouveau des communautés et au développement partagé dans les centres urbains et dans les villes et villages ruraux.
ODD 6: Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau	6.1; 6.2; 6.3; 6.b	
Forêts, océans et écosystèmes côtiers		
ODD 15: Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité	15.1; 15.2; 15.3; 15.5	L'économie sociale et solidaire ne se réfère pas uniquement à des formes d'organisations et de processus décisionnels collectifs visant à protéger les forêts, les océans et les écosystèmes côtiers (ODD 14 et 15) mais contribue aussi à la promotion d'une gestion durable des cultures et des ressources naturelles.
ODD 14: Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable	14.2; 14.4; 14.b	
Production durable, consommation durable et changement climatique		
ODD 7: Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable	7.2; 7.a	L'économie sociale et solidaire contribue à la production et à la consommation durables et aide à lutter contre le changement climatique (ODD 7, 12 et 13), en particulier par la prise en main des questions de l'économie circulaire (recyclage et réutilisation surtout), de la réduction du gaspillage et des pertes après récolte. L'économie sociale et solidaire est aussi cruciale en vue de la transformation des modes de consommation. Elle fait partie d'une évolution culturelle qui cherche à s'opposer au consumérisme et à la surconsommation, ainsi qu'au sacrifice de la durabilité environnementale au profit de la croissance économique.
ODD 12: Établir des modes de consommation et de production durables	12.2; 12.3; 12.5; 12.6; 12.8	
ODD 13: Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions	13.1; 13.3	
Moyens d'exécution		
ODD 17: Revitaliser le partenariat mondial au service du développement durable et renforcer les moyens de ce partenariat.	17.1; 17.3; 17.6; 17.7; 17.9; 17.14; 17.16; 17.17; 17.18; 17.19	Avant tout, l'économie sociale et solidaire contribuera à la concrétisation de l'ambition transformationnelle (ODD 17) du Programme 2030. Dans la mesure où l'économie sociale et solidaire est un moyen important de la transition d'une forme d'économie informelle à une économie structurée, elle appuie la mobilisation de ressources nationales au moyen d'un système fiscal. De multiples formes de financement social et solidaire sont aussi pertinentes s'agissant de la cible relative à la mobilisation de ressources financières supplémentaires. Les actions de sensibilisation et le dialogue sur les politiques auxquels participent les organisations actrices de l'économie sociale et solidaire sont importants afin d'assurer la cohérence et l'harmonisation des politiques. Les réseaux régionaux et internationaux acteurs de l'économie sociale et solidaire jouent un rôle important dans la diffusion des connaissances sur les innovations sociales, technologiques, institutionnelles et politiques pertinentes. Les données relatives à l'économie sociale et solidaire sont importantes pour mieux évaluer les progrès obtenus en matière de développement durable.